



Décret tertiaire

Durée : 7H

Objectifs :

Analyser le cadre énergétique et environnemental ayant conduit à la mise en place du décret.

- **Fournir des données précises sur les enjeux et les objectifs chiffrés du décret.**
- **Clarifier les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et les actions à mettre en place.**
- **Définir les stratégies d'amélioration énergétique permettant de garantir la conformité des bâtiments aux exigences du décret.**

Public concerné :

- Maître d'ouvrage public ou privé - Assistant à maîtrise d'ouvrage- Bailleur social - Office Public de l'Habitat
- Collectivité territoriale - Architectes - Bureaux d'Etudes - Entreprises de la construction - Économistes de la construction


Programme :

Contexte et textes réglementaires :

- **Evolution législative :** Du Grenelle de l'Environnement au Décret Tertiaire.
- **Assujettissement des bâtiments :** Identification des bâtiments et surfaces concernées.
- **Analyse du texte :** Décryptage et exemples concrets.
- **Objectifs de performance énergétique :** Objectifs absolus vs relatifs.
- **Responsabilités des acteurs :** Définition du périmètre et coopération.
- **Conséquences en cas de non-respect des objectifs.**
- **L'arrêté méthode :** Application du décret via l'arrêté technique et modulations des objectifs.

Répondre aux exigences réglementaires :

- **Engagement de la démarche :** Sur un parc puis actif par actif.
- **Amélioration de la performance énergétique :** Identification et classement des actions.
- **Démarche de contractualisation :** Garanties de performance énergétique, contrats de performance et financement des actions d'APE.
- **Externalités positives :** Impact sur le confort et la réduction des coûts opérationnels.

25,allée Rose Dieng-Kuntz – 75019 Paris
Téléphone : 01.42.01.10.51 /  cegef.com
SARL au capital de 30.000 €
Siret : 4777 742 753 000 49 – Code APE : 8559B
N° d'existence : 11753905175